

Rapport d'activité

2022

habitat
Maison départementale
de l'habitat et du logement **71**

Sommaire

RAPPORT MORAL	2
PARTIE 1 : LA GOUVERNANCE	3
LES STATUTS D'HABITAT 71	4
LES MEMBRES FONDATEURS D'HABITAT 71	5
LE PROJET	11
L'ORGANISATION D'HABITAT 71.....	12
PARTIE 2 : SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS	14
L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	15
UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DU PÔLE HABITAT : L'INSTRUCTION DES AIDES HABITAT DURABLE	15
LA CRÉATION D'UN PORTAIL INTERNET DE L'HABITAT	21
LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE	21
PARTIE 3 : APPORTER UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS	22
LA FORMATION DES ÉLUS.....	23
L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS DANS L'ADAPTATION DE LEUR LOGEMENT	24
LE FORUM "HABITER BIEN, HABITER MALIN"	26
LE PARTENARIAT AVEC LA CARSAT	27
LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE FRANCE RENOV'	28
LA REUNION D'INFORMATION SUR L'ENERGIE SOLAIRE.....	28
LA PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AUPRÈS D'ACTION LOGEMENT	29

RAPPORT MORAL

L'année 2022 fut une année charnière en matière de réorganisation et de clarification des missions d'Habitat 71 pour être en totale cohérence avec les orientations fixées par l'assemblée générale.

Notre ambition première est celle de **simplifier l'accès aux droits pour tous**, en apportant des conseils généralistes sur toutes les problématiques de l'habitat (adaptation des logements des seniors, logement des jeunes, aides aux travaux...), en orientant vers le partenaire adapté pour éviter les errances du public face à ce magma de dispositifs et en instruisant les dossiers Aide Habitat Durable, dispositif financé par le Département.

Sur ce dernier point, nous avons connu une réelle évolution car, face aux difficultés de traitement des dossiers dans des délais raisonnables, nous avons collaboré, aux côtés du Département, à la mise en place, en janvier 2022, d'une plateforme dématérialisée.

Son objectif est de permettre aux usagers de déposer à tout moment leur demande de subvention, de suivre l'évolution de l'instruction et d'avoir des réponses rapidement.

L'efficacité de cette nouvelle modalité de fonctionnement se traduit par une augmentation du nombre de dossiers traités qui s'élève à 3 229 cette année, avec un délai d'instruction inférieur à une semaine. En parallèle, nous avons poursuivi l'étude des 886 dossiers parvenus en version papier.

Fort de ces constats, nous pouvons aisément affirmer que notre objectif de simplification de l'accès aux droits est atteint.

Notre deuxième mission est d'**apporter notre expertise pluridisciplinaire à tous** en organisant un réseau d'acteurs ainsi qu'en impulsant des projets, tout en valorisant les initiatives locales sources d'innovation.

Cette année nous avons fait le choix de prioriser notre engagement en direction des seniors, que ce soit par notre implication au salon "Habiter bien, habiter malin", organisé par la ville du Creusot et AGIRC ARRCO, ou par la création d'une plaquette de communication commune avec la CARSAT. Nous avons également été à l'initiative d'une formation pour les élus sur "l'adaptation du logement au bénéfice de la population vieillissante" et d'ateliers pour les professionnels et usagers sur les possibilités de financements et d'accompagnements dans le cadre d'une coordination territoriale pilotée par le Département et en partenariat avec l'ensemble des acteurs œuvrant pour le logement des seniors.

Cette assemblée générale est l'occasion de vous présenter en détails l'activité 2022 et de définir ensemble les enjeux 2023.

Le Président,

Jean-Vianney GUIGUE

PARTIE 1

LA GOUVERNANCE

LES STATUTS D'HABITAT 71

Les politiques de l'habitat concernent l'ensemble des populations et sont au cœur des politiques d'attractivité et de développement territorial.

Pour mieux appréhender ces sujets, des acteurs du territoire ont souhaité la mise en place d'une structure ayant pour vocation à devenir l'interlocutrice privilégiée des particuliers, élus et professionnels. Cette nouvelle entité juridique favorisera les synergies et complémentarités entre ses membres.

Cette concrétisation est devenue effective suite à la création de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement.

Les statuts de l'association ont été signés le 11 octobre 2019.

L'association a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire, à travers la coordination d'un collectif d'acteurs.

Pour la réalisation de son objet, l'association s'attache à :

- Mettre à disposition des particuliers, élus et professionnels, un guichet unique proposant, de manière physique et dématérialisée, des conseils juridiques, techniques, administratifs, sociaux et financiers inhérents aux problématiques de l'habitat et du logement. Ces conseils sont dispensés par les membres de l'association dans le cadre de leurs missions respectives,
- Proposer aux professionnels et élus, des services mutualisés en matière d'information, de formation, d'expertise ou d'assistance technique se rattachant, directement ou indirectement aux problématiques de l'habitat.



Action Logement

73 Grande Rue Saint-Cosme,
71100 Chalon-sur-Saône
Tel : 03 45 77 30 33

La vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi avec deux missions principales :

- Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi,
- Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Action Logement est également un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat.



Agence Départementale d'Information sur le Logement de Saône-et-Loire

94 rue de Lyon - CS 20440
71040 Mâcon Cedex
Tel : 03 85 39 30 70
Mail : adil71@adil71.org

L'ADIL offre une information gratuite, neutre et personnalisée sur tous les aspects juridiques liés au logement (financiers, fiscaux, urbanisme, rénovation, économie d'énergie...).

Cette information permet aux consultants de mieux connaître leurs droits et obligations et les solutions adaptées à leur situation. L'efficacité de l'ADIL repose sur l'expertise de son équipe et ses implantations de proximité.

Ses compétences peuvent la conduire à assurer des actions de formation au bénéfice de ses partenaires, à coordonner et diffuser de façon claire, des informations souvent complexes et à faire connaître les nouveaux textes et procédures.

Elle peut, en outre, être associée, à titre d'expert, à toute réflexion entrant dans son domaine d'activité. L'ADIL possède également un outil privilégié d'observation du logement du territoire.



Agence Technique Départementale

16 - 18, rue des prés

71300 Montceau-les-Mines

Tél. : 03 85 67 72 30

Mail : agence@atd71.fr

L'Agence Technique Départementale est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'Agence Technique Départementale est au service de l'intérêt général. Elle offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement et la réalisation de projets.

C'est une boîte à outils à la disposition de communes et d'intercommunalités. Tous les maires ou présidents adhérents sont membres de l'assemblée générale et participent donc pleinement à la vie de l'agence. Ils peuvent faire des propositions sur ses activités, ses domaines d'intervention et les services qu'elle propose.



Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Rue Evariste Galois

71210 Torcy

L'AUSB est mise en sommeil depuis le 1^{er} juillet 2021.

L'AUSB permet aux acteurs locaux et à leurs partenaires de porter les enjeux d'un réseau d'agglomérations de taille moyenne.

Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- Mettre en place les conditions d'élaboration et d'appropriation du projet de territoire, favoriser le retour d'expériences et l'échange de bonnes pratiques, et valoriser la diffusion de l'information,
- Initier les réflexions prospectives qui permettent de bâtir le projet de territoire durable et solidaire dans les différents domaines du cadre de vie et du renouvellement urbain,
- Proposer des outils d'observation mutualisés pour répondre aux besoins des dynamiques des territoires,
- Apporter une assistance à ses membres pour les accompagner, en amont, dans la réalisation des documents de planification.



Association des Maires de Saône-et-Loire

6 rue de Flacé

71000 Mâcon

Tel : 03 85 38 10 59

Mail : assomaires71@amsl-71.fr

L'AMSL a un rôle de relais entre les Maires et les Présidents de communautés de communes de Saône-et-Loire et l'Association des Maires de France grâce à la diffusion régulière d'informations en provenance de l'AMF, et à la participation de ses représentants aux commissions spécialisées ainsi qu'au Congrès National des Maires de France.

Elle est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics par la présence de ses représentants dans les commissions ou organismes départementaux et/ou organismes régionaux, dont le rôle est de défendre le point de vue des communes et des E.P.C.I. dans tous les domaines concernant la gestion locale et l'organisation des services publics.

Par ailleurs, elle assure l'information ainsi que la formation des élus et apporte une mission d'aide et de conseil juridique aux Maires et aux Présidents d'EPCI dans la gestion quotidienne de leur collectivité.



CAUE de Saône-et-Loire

6 quai Jules Chagot

71300 Montceau- les-Mines

03 85 69 05 25

contact@caue71.fr

Le CAUE propose aux particuliers des rencontres gratuites avec un conseiller architecte ou paysagiste ou énergie. Ces rencontres ont pour objectifs d'aider à définir et à réaliser des projets de constructions neuves, réhabilitations, transformations intérieures, aménagements de jardins.

Les conseillers de l'Espace Info Énergie renseignent sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables afin de limiter l'impact environnemental des projets.

Le CAUE aide les collectivités soit à redéfinir le projet pour bâtir ensemble un cahier des charges lorsque l'intervention se situe suffisamment en amont du projet, soit lorsqu'un projet est déjà défini mais qu'un désaccord s'est établi entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Il a alors un rôle de médiation.



Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Saône-et-Loire

8 rue de la Préfecture

71000 Mâcon

03 85 39 92 06

cdad-saone-et-loire@justice.fr

Le CDAD de Saône-et-Loire traite des questions d'accès au droit et la résolution amiable des conflits sur le département.

Groupement d'Intérêt Public, le CDAD est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mâcon et tient en Saône-et-Loire 13 Points d'Accès au Droit financés par l'État, le Département et les communes associées. Animés par deux agents d'accès au droit, ces points offrent des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques, sous forme d'entretiens individualisés. L'objectif est d'informer puis de déterminer les personnes ou les organismes propres à répondre aux questions soulevées et les moyens pour les saisir.

Pour faciliter l'accès aux professionnels concernés, une collaboration avec les professions juridiques et judiciaires a été formée et un dispositif de consultations gratuites a pu être mis en œuvre, par la délivrance de bons de consultations gratuites.



Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Hôtel du Département

rue des Lingendes

71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 03 85 39 66 00

Le Département de Saône-et-Loire agit au quotidien auprès des citoyens.

Ses compétences, renforcées au fil des ans par différentes lois portant sur l'organisation du territoire et de la gouvernance, sont nombreuses : action sociale, éducation, transports, aménagement du territoire, culture, tourisme, sport et environnement. À ce titre, le logement et l'habitat font partie des préoccupations des élus départementaux.

C'est dans le cadre de ces compétences que le Département a souhaité favoriser le développement d'une porte d'entrée unique sur les thématiques du logement et de l'habitat pour apporter un service identifié à la population et aux collectivités territoriales. Il a donc impulsé la dynamique partenariale autour d'Habitat 71.



Mutualité Française Saône-et-Loire

29 Avenue Boucicaut

71100 Chalon-sur-Saône

03 85 42 42 00

En 1905, la Mutualité Française Saône-et-Loire a été créée avec l'ambition de lutter contre les signaux faibles de la société sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, la Mutualité répond aujourd'hui à des besoins de la société à travers cinq secteurs d'activités : les biens médicaux, la santé, l'autonomie à domicile, le handicap et l'insertion professionnelle.

Son objectif est de permettre à tous, quels que soient leurs parcours et leurs revenus, d'avoir accès à des services de qualité en lien avec leurs besoins essentiels : éducation, logement, inclusion sociale, insertion professionnelle, accès aux soins, accompagnement du grand âge...

La Mutualité Française Saône-et-Loire est présente sur tout le département. C'est un acteur de l'entrepreneuriat social.



SYDESL

200 Boulevard de la Résistance

71000 Mâcon

03 85 21 91 00

Le SYDESL, pour Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire, assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de Saône et Loire.

Le SYDESL garantit au territoire l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement par la réalisation de travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension.

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels dont elles ne disposent pas toujours, les communes de Saône-et-Loire ont peu à peu confié d'autres compétences au SYDESL. Au fil du temps, fort de son expertise, le syndicat a pu élargir son champ d'actions et propose désormais aux collectivités des services et dispositifs complémentaires.



Union des Maires et des Communes Rurales de Saône-et-Loire

Mairie de Blanot

71250 Blanot

Tel : 03 85 50 04 00

L'U.M.C.R. 71 regroupe 230 maires ruraux des communes de Saône-et-Loire dont la population est inférieure à 2 000 habitants. L'association souhaite aider les territoires ruraux à se développer harmonieusement. Elle soutient fermement que la ruralité est et reste, une réalité d'avenir. Son action se situe en complémentarité de celle de l'A.M.S.L. 71.

L'U.M.C.R. 71 travaille et agit sur des chantiers majeurs pour les communes :

- La commune et le développement de l'intercommunalité,
- L'équilibre des finances locales et le maintien de la capacité des communes rurales à conduire des projets,
- L'organisation des écoles rurales qui doit être respectueuse de la diversité de nos territoires,
- Les entraides communales et les schémas de mutualisations des services.

LE PROJET

Habitat 71 a pour objet de concourir au développement qualitatif de l'habitat dans le département de Saône-et-Loire en fédérant un collectif d'acteurs **et d'experts** pour répondre aux sollicitations des élus, et porte **un laboratoire** d'idées en matière d'habitat et de logement.

Habitat 71 a pour objectifs de :

- détecter et valoriser les initiatives locales sources d'innovation ;
- animer le réseau et fédérer les acteurs ;
- simplifier l'accès à l'ingénierie disponible sur le département.

Structuration de l'association

Conformément aux statuts, l'assemblée générale de l'association s'appuie sur un Bureau dont le travail technique est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Le travail de ce dernier permet de :

- déterminer le rôle de chacun dans une cartographie répertoriant les compétences ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres ;
- définir des outils de communication ;
- créer une dynamique entre l'ensemble des salariés autour de projets répondant à des besoins identifiés par les membres du COMOP.

L'ORGANISATION D'HABITAT 71

L'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de personnes morales rassemblées au sein d'un même collège.

Elle comprend tous les membres de l'association et se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le président, a minima une fois par an.

Les membres de l'assemblée générale :

- Action logement BFC
- ADIL 71
- Agence Technique Départementale 71
- Association des maires de Saône-et-Loire
- CAUE 71
- CDAD 71
- Département de Saône-et-Loire
- Mutualité Française 71
- SYDESL
- Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire

Le Bureau

Conformément aux statuts, il est composé de 5 membres. Celui-ci assure la gestion courante de l'assemblée générale et analyse les propositions émanant du comité opérationnel.

Jean-Vianney GUIGUE

Président

Représentant le Département

Carole CHENUET

1^{ère} Vice-Présidente

Représentant le CAUE 71

Lionel DUPARAY

2^{ème} Vice-président

Représentant l'ADIL71

Michel JAFFIOL

Trésorier

Représentant Action Logement

Gilles DESCHAMPS

Secrétaire

Représentant La Mutualité Française 71

Le Comité Opérationnel

Le travail technique de l'association est développé au sein d'un comité opérationnel (COMOP). Il est composé de l'ensemble des directeurs ou responsables des structures membres et du Bureau. Il se réunit autant que de besoins et a notamment permis de :

- clarifier le rôle et les compétences de chacun des membres fondateurs pour une meilleure lisibilité des élus et du grand public ;
- dégager des pistes de projets à mener entre les membres d'Habitat71 ;
- définir des outils de communication présentant l'action d'Habitat71.

PARTIE 2

SIMPLIFIER L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Au vu du paysage départemental complexe et de la coexistence de multiples partenaires (CAUE-Espace Info Énergie, Plateforme territoriale de rénovation énergétique Sud Bourgogne, Espace Habitat Conseil du Grand Chalon), l'État a lancé France Renov' et a proposé de piloter un projet de charte afin de conforter le rôle de chacun et permettre d'améliorer la coordination entre les différents acteurs, au bénéfice des usagers.

Pour faire suite à cette nouvelle organisation, lors d'une rencontre avec le préfet de Saône-et-Loire, le président d'Habitat 71 a souhaité positionner l'association en qualité d'animatrice et de coordonnatrice en complémentarité des services de l'État.

Le projet de guichet unique porté par Habitat 71, nécessairement impacté par la montée en charge de France Renov' et par l'intérêt croissant des citoyens pour réduire leur consommation et leurs dépenses en énergie, a pour but de proposer pour le territoire une meilleure lisibilité des aides et dispositifs. L'absence d'interlocuteur clairement identifié et affiché comme tel favorise la dispersion des particuliers alors même que la coordination entre partenaires peine à se construire.

Les usagers ont besoin d'une porte d'entrée identifiée et la fin du marché régional portant la mise en place du Guichet Unique de Rénovation Énergétique dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), sera l'occasion pour Habitat 71 de confirmer son rôle.

L'enjeu en 2023 sera de préparer les conditions pour un guichet unique affiché, permettant aux habitants de repérer un interlocuteur, en coordination avec les acteurs existants et de développer des outils adaptés aux besoins de chacun.

UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DU PÔLE HABITAT : L'INSTRUCTION DES AIDES HABITAT DURABLE

Habitat 71 porte un pôle Habitat dont les conseillères ont pour mission d'informer les usagers à propos de l'ensemble des aides existantes et plus particulièrement sur le dispositif départemental et d'instruire les demandes.

Les Aides Habitat Durable (AHD) sont des subventions départementales ayant pour principal objectif de concourir à la protection de l'environnement par le financement de travaux d'économie d'énergie.

Une convention de fonctionnement prévoit la délégation de l'information faite sur ce dispositif et l'instruction de ces aides depuis le 1^{er} novembre 2017.

Depuis 2020, le Département a fait le choix d'élargir les conditions d'obtention des aides en permettant le cumul avec les aides nationales et les Certificats d'Économie d'Énergie.

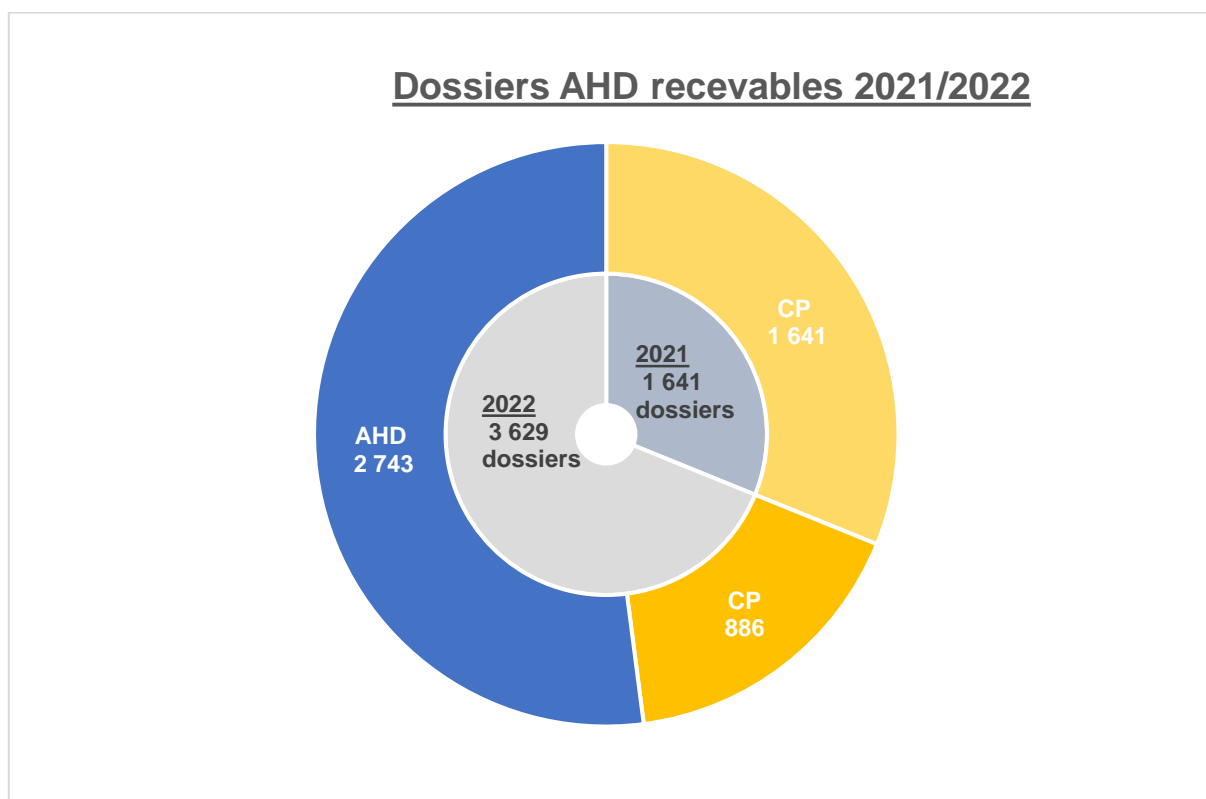
Ainsi, les tendances à la hausse, déjà soulignées lors des rapports d'activités 2020 et 2021 ont été confirmées en 2022.

Pour réduire les délais d'instruction et gagner en efficacité, une plateforme dématérialisée de demande de subvention a été lancée en janvier 2022. Parallèlement, les aides reçues en 2021 ont continué à être instruites et traitées selon les circuits antérieurs.

Pour permettre l'instruction de l'ensemble de ces dossiers dans des délais acceptables, un recrutement de personnel a eu lieu en février 2022 et le Département a renforcé l'équipe du pôle Habitat en mettant à disposition 2 agents au début du mois de mars 2022.

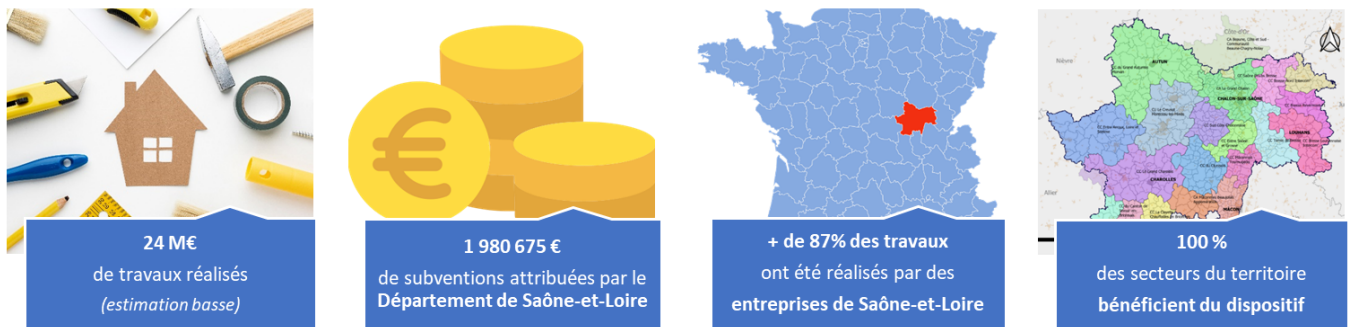
En plus des dossiers déposés sur la plateforme se sont 886 demandes papier qui ont été adoptés en commission permanente. Il s'agit de dossiers parvenus au plus tard le 31/12/2021.

L'afflux de dossiers supplémentaires en 2021 a entraîné mécaniquement un retard dans le traitement de ceux parvenus durant le dernier trimestre. Ceux-ci ont donc été instruits en 2022, selon la procédure applicable. Les commissions permanentes de février, mars et avril ont ainsi été conséquentes.



Les travaux effectués montrent que pour 1 € de subvention, un minimum de 12 € de travaux sont réalisés, presque exclusivement par des entreprises locales puisque plus de 87% des professionnels sont implantés en Saône-et-Loire.

Le montant moyen des subventions est de 669 € et celui des travaux par dossier s'élève à 8 333 €. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2021.



La plateforme dématérialisée de demande de subvention

L'objectif de la plateforme est double :

- pour les usagers, il s'agit de pouvoir déposer à tout moment sa demande de subvention ;
- pour les instructeurs, il s'agit de sécuriser l'instruction des dossiers et leur suivi, tout en automatisant certaines tâches administratives.

Elle a été opérationnelle le 11 janvier 2022, ce qui a permis aux usagers de déposer leur demande. Pour autant, les modèles de courriers et les modalités de refus des aides ont fait l'objet d'ajouts progressifs. Après un an de fonctionnement, même si la performance de cet outil est confirmée, l'automatisation prévue au lancement reste encore à améliorer.

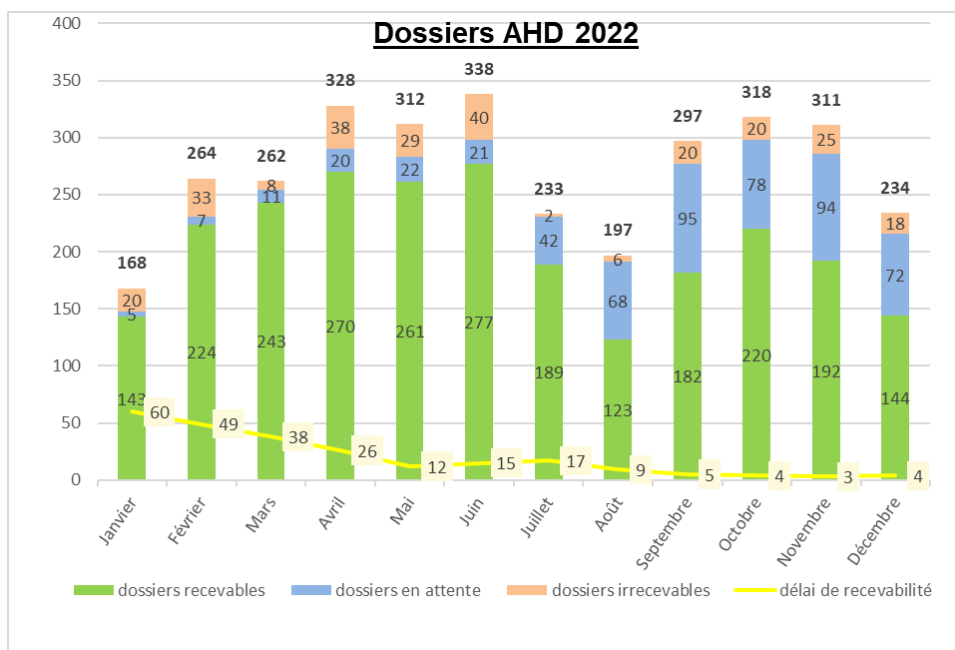
L'ensemble de l'équipe a pu s'approprier les modalités d'instruction de la plateforme, plus sécurisées et, progressivement, rattraper le retard d'instruction. Dès juin 2022, les délais de traitement d'une demande passèrent à 12 jours entre la réception du dossier et son examen (recevable car complet, incomplet ou irrecevable). Ce rattrapage s'est confirmé durant l'été.

La coordination entre Habitat 71 et le Département dans les étapes de la vie du dossier sont en co-construction constante, pour permettre de fluidifier au mieux la réponse à l'utilisateur. Des points d'amélioration de la plateforme sont en cours d'étude pour permettre aux particuliers de mieux comprendre les documents à fournir et aux conseillères "habitat" de mieux les accompagner dans leurs demandes.

Chaque fois que de besoin, les demandes exprimées via le formulaire "papier" sont intégrées par les conseillères habitat à la plateforme pour ne pas pénaliser les usagers éloignés du numérique.

En 2022, 3 262 dossiers ont été déposés sur la plateforme, parmi lesquels 3 239 ont été instruits ou sont en cours de traitement.

Le pôle "habitat" est chargé de réaliser l'instruction de chaque dossier : demande de pièces complémentaires, vérification de la conformité de la demande avec le règlement départemental, transmission de l'autorisation à commencer les travaux, contacts avec l'utilisateur... De son côté, le Département se charge de la validation finale des dossiers, du mandatement et du paiement.



Les délais de traitement

Le 1^{er} janvier 2022, le délai de prise en charge d'un dossier reçu (2021) était de 1,5 à 2 mois.

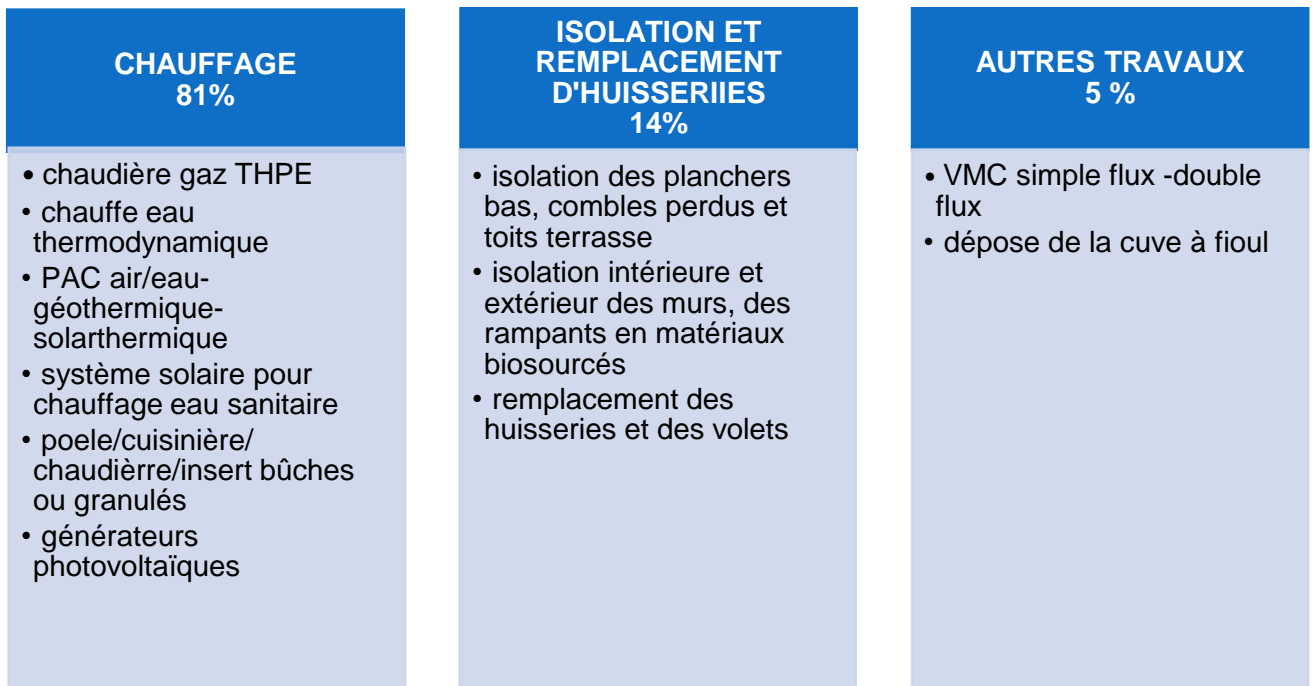
Le 31 décembre 2022, le délai moyen entre la réception d'un dossier et la rédaction de l'accusé de réception permettant à l'utilisateur de commencer ces travaux s'est vu réduit à quatre jours.

Il peut varier selon que le dossier est complet à la réception ou qu'il nécessite des pièces complémentaires. Par conséquent, les délais d'obtention de la subvention sont devenus raisonnables pour les particuliers.

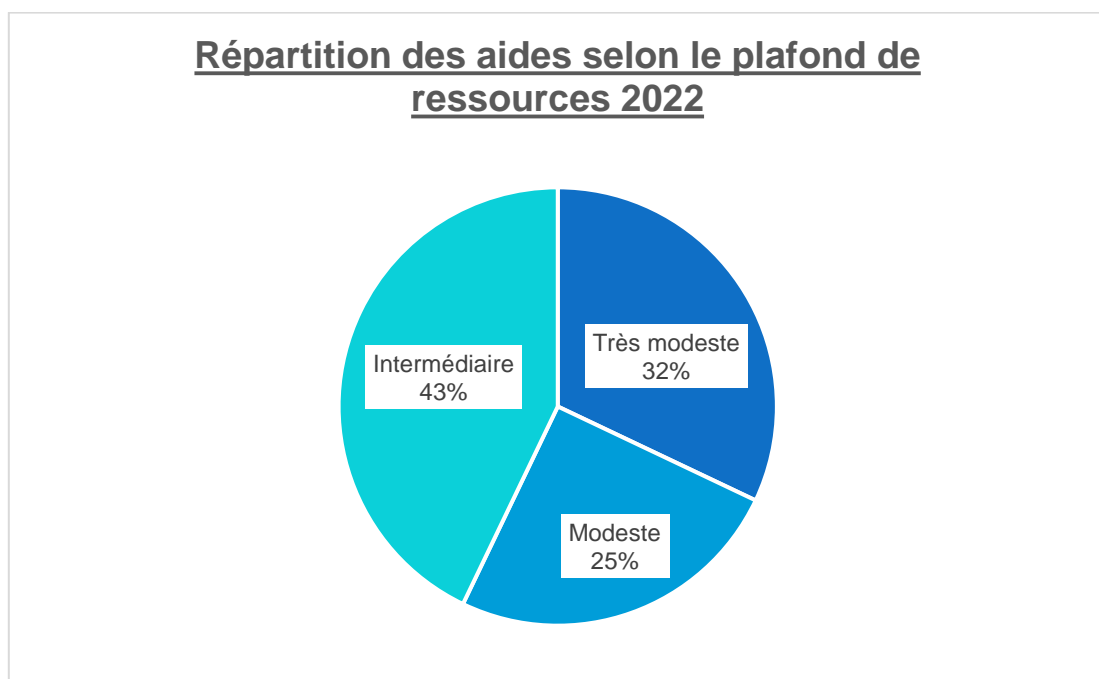
Il est utile de préciser que les dossiers de la plateforme, au regard de la nécessité de poursuivre le suivi des dossiers 2021, des contraintes de moyens et de l'appropriation de ce nouveau mode d'instruction, n'ont été traités qu'à compter de mars 2022.

Les aides accordées se répartissent :

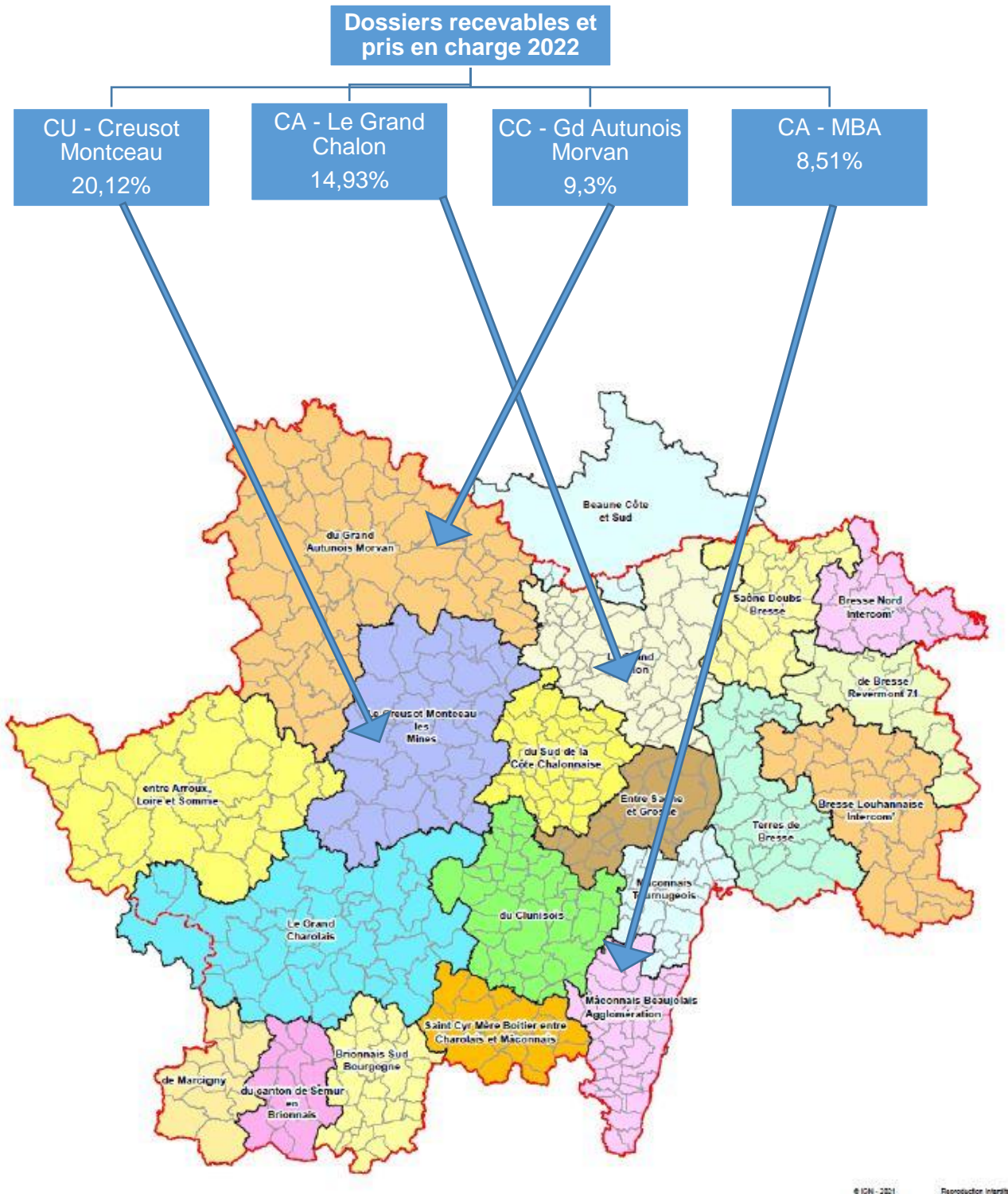
=> selon la nature des travaux



=> selon la ressource du foyer



=> selon la situation géographique des demandeurs



44% des aides attribuées et des dossiers pris en charge se concentrent dans le nord du département.

LA CRÉATION D'UN PORTAIL INTERNET DE L'HABITAT

Après avoir travaillé sur l'identité visuelle d'Habitat 71, l'année 2022 a été consacrée à la création et mise en ligne d'une cartographie qui recense tous les membres fondateurs et leurs lieux d'activité.

La prochaine étape à développer en 2023, sera de fonctionner en mode collaboratif et de permettre à chaque membre fondateur de partager et de diffuser de l'information, des documents et des liens utiles à télécharger. Il est envisagé un système de filtres qui permettra à l'utilisateur d'obtenir la liste des structures compétentes, les aides existantes et l'ensemble des données pour répondre à son projet de travaux.

Le projet de création d'un simulateur d'aides locales en complémentarité de ce qui existe, n'a pu être mis en œuvre mais l'opportunité de le développer sera réfléchiée en 2023.

LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

En août 2021, Habitat 71 a préparé la configuration nécessaire à la mise en place d'une plateforme d'appels, laquelle est opérationnelle depuis janvier 2022.

Le numéro unique permet à l'utilisateur d'être mieux orienté entre l'ADIL 71 et Habitat 71.

La plateforme est bien sûr configurée pour évoluer en 2023 au service de ses membres, afin de proposer des choix complémentaires aux habitants.

PARTIE 3

APPORTER UNE EXPERTISE PLURIDISCIPLINAIRE A TOUS

LA FORMATION DES ÉLUS

Le recensement des besoins en formation des élus réalisé par l'Association des Maires de Saône-et-Loire a permis de proposer un parcours autour des thématiques du logement et de l'habitat, tant d'un point de vue stratégique (planification, urbanisme...) qu'opérationnelle (lutte contre l'habitat indigne, rôle des bailleurs des collectivités...).

Les différents membres d'Habitat71, en fonction de leurs compétences, ont animé ces sessions de formation.

Le premier programme intitulé « **Prépa Habitat 71** », composé de quatre modules s'est adressé à tous les élus de Saône et Loire :

- les fondamentaux de l'urbanisme ;
- le péril ;
- l'adaptation et la domotique ;
- la rénovation énergétique.

Le contexte particulier que nous avons vécu depuis 2020 ne nous a pas permis de proposer la totalité des formations prévues. Le troisième module, **intitulé "l'adaptation du logement au bénéfice de la population vieillissante"**, s'est déroulé en 2022.

Cette journée de formation avait pour objectif de sensibiliser les élus à la notion de perte d'autonomie et leur fournir des clés pour orienter leurs administrés vers les bons interlocuteurs. Dans la même logique que les précédentes sessions, la journée voyait s'alterner des apports théoriques et des études de cas :

I – Présentation du cadre juridique et environnemental :

- contexte national et rappel de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ;
- photographie du département de Saône-et-Loire en matière de vieillissement de la population ;
- sensibilisation à la perte d'autonomie d'une personne à domicile et ses conséquences ;
- présentation des principaux acteurs et leurs missions : les ergothérapeutes, les juristes, les conseillers habitat, les financeurs (ANAH, Département, caisses de retraite, collectivité, banques...) et les opérateurs techniques.

II – Circuits d'obtention des financements :

- aides mobilisables en fonction du statut d'occupation ;
- premiers interlocuteurs à saisir en fonction de sa situation ;
- points d'attention : le devis, les bons travaux, les déclarations d'urbanisme ;
- plan de financement et le financement du reste à charge.

L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS DANS L'ADAPTATION DE LEUR LOGEMENT

Les seniors et leur famille sont souvent découragés dans leur projet d'adaptation, en raison de la multiplicité des démarches à effectuer, notamment lorsque ce projet est corrélé avec des problématiques de santé. De leur côté, des élus du territoire nous ont fait part d'un besoin de plus de lisibilité sur les dispositifs existants pour mieux analyser les besoins des usagers en matière d'aménagement et de sécurisation pour bien vieillir chez soi.

Fort de ces constats, un projet a été déposé en janvier 2021 auprès de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de Saône-et-Loire. Celui-ci soulignait la nécessité d'aller au plus près des seniors, par la mise en place de permanences sur le territoire départemental et de les accompagner en fonction de leurs besoins.

Ce projet avait reçu un accueil favorable de la part du Département qui souhaitait l'intégrer dans une démarche d'harmonisation de l'offre territoriale pour assurer la lisibilité de toutes les actions sur le territoire. Il souhaitait que l'accompagnement ne soit pas individualisé dans un premier temps mais qu'une information de premier niveau soit dispensée aux seniors.

Dans cette optique, un groupe de travail a été créé avec différents acteurs afin de coordonner l'offre existante et les projets pour une approche concertée entre prévention, équipements existants, aides techniques et adaptation du logement.

Une convention, votée lors de l'assemblée départementale du 29 septembre 2022 formalise ce partenariat pour organiser 15 journées sur 4 lieux ressources présentant les aménagements de logement susceptibles d'apporter confort et sécurité aux habitants (sanitaires, domotiques, aides techniques).

Habitat 71 perçoit un financement permettant de réaliser 15 journées sur les 60 prévues. Son intervention concernera les dispositifs de financement de l'adaptation, en complémentarité avec les partenaires.

Retour sur les journées réalisées en 2022 :



À destination des professionnels (travailleurs sociaux, associations...), ces interventions ont été menées par une conseillère d’Habitat 71 ainsi qu’une juriste de l’ADIL et ont été très appréciées des participants. Elles leur ont permis une meilleure lisibilité d’un parcours indéniablement très complexe.

Conformément à la convention, une thématique identique a été proposée sur chacun des sites : “projet d’adaptation du logement : les possibilités de financements et d’accompagnements”.

LE FORUM “HABITER BIEN, HABITER MALIN”

Vivre le plus longtemps possible chez soi, tel est le souhait du plus grand nombre et la question de l'adaptation de son habitation pour y vivre en autonomie et en sécurité le plus durablement possible en découle naturellement.

De nombreuses interrogations émergent en ce qui concerne le bien vivre chez soi et c'est dans ce contexte que la ville du Creusot et AGIRC ARRCO Bourgogne-Franche-Comté ont organisé un forum “Habiter bien, habiter malin” en direction des seniors, le 13 septembre 2022.

Les objectifs fixés pour cet évènement étaient de :

- sensibiliser au bien vieillir chez soi ;
- renforcer l'information auprès du public sur les solutions et dispositifs existants ;
- apporter des conseils de prévention ;
- présenter les dispositifs existants sur la commune du Creusot et les différents acteurs œuvrant en matière d'adaptation du logement.

Habitat 71 s'est largement investi dans la préparation et le bon déroulement de cet évènement et a animé un stand pour informer les visiteurs sur l'ensemble des dispositifs existants ainsi qu'à propos des aides financières mobilisables.

Ce sont plus de 80 personnes qui sont venues à notre rencontre pour obtenir un éclairage d'expert quant à leur projet d'adaptation et d'amélioration de leur logement.



LE PARTENARIAT AVEC LA CARSAT

En 2022, l'objectif d'Habitat 71 était de prendre contact avec la CARSAT afin de lui présenter ses missions et de développer un partenariat autour d'une offre de services complémentaires en direction des seniors.

Celle-ci se traduirait par des conseils pratiques sur les dispositifs et aides mobilisables pour les aménagements du domicile afin de « se sentir bien » dans son espace de vie et démontrer, "qu'adaptation" n'est pas nécessairement lié à "vieillesse " et " dépendance".

Ces échanges fructueux ont permis la réalisation d'un flyer qui est distribué par la CARSAT à ses affiliés, les informant de l'existence et du rôle d'Habitat 71. Ce travail relationnel se poursuivra et devra être étoffée en 2023 avec la participation à des séances collectives ouvertes au public.



Vivre bien chez soi, c'est d'abord se sentir en sécurité dans un logement adapté à vos besoins. **Vous avez un projet de travaux ?**

POURQUOI RÉALISER DES TRAVAUX ?

Un logement mal adapté peut causer des accidents et rendre la vie quotidienne compliquée. Il est recommandé d'envisager des travaux en prévention.



Rampe d'accès
- Engorgement d'entrée



Marche à l'étage
- Balais roulants (baignoire)



Douche adaptée et baignoire



Lévateur auto système



SAC rechargeur et barre d'appui



Plaque antidérapante
- Plan de travail et table à bureau bascule
- Assise pour table et vaisselle



Outillage ergonomique
- Bouteilles et commandes à distance




De nombreuses aides existent pour financer votre projet d'aménagement

Vous pouvez être aidé par différents organismes pour financer vos travaux :

- L'ANAH,
- Votre caisse de retraite,
- La collectivité (commune, communautés de commune...) dont vous dépendez,
- Le Département si vous êtes dépendant,
- Mutuelles ou retraites complémentaires,

Vous pouvez aussi bénéficier d'avantages

- D'un taux de TVA réduit
- De crédits d'impôt.

En fonction de votre situation personnelle, de vos revenus, de votre commune de résidence, de votre statut dans le logement (locataire, propriétaire, usufruitier...), les droit à subventions sont différents.

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT AUTORISATION DES FINANCIERS

VOTRE PARCOURS

ÉTAPE 1 - Rendez-vous d'informations et de conseils.

Rendez-vous avec Habitat 71. Nous vous renseignerons sur les différentes aides et vérifierons votre éligibilité. Selon votre profil et vos besoins, nous vous redirigerons vers le bon interlocuteur.

ÉTAPE 2 - Choix du bon interlocuteur adapté à votre situation.

Vous êtes autonome : Prenez contact avec votre caisse de retraite qui vous informera des modalités.

Vous êtes dépendant : Contactez le Département de Saône et Loire qui vous accompagnera pour définir un plan d'aide personnalisé (assistance, besoin matériel).

ÉTAPE 3 - Évaluation de votre autonomie dans l'habitat.

Bénéficiez d'une évaluation de votre autonomie et définissez avec un ergothérapeute les travaux à effectuer et les éventuelles aides techniques à mobiliser.

ÉTAPE 4 - Demande d'aides.

Déposez vos demandes de subventions. Une fois les autorisations obtenues, vous pourrez réaliser vos travaux.

Avant de vous engager consultez nous pour un conseil personnalisé, gratuit et complet (Habitat 71)



tel : 03 85 39 30 70
www.habitat71.fr



tel : 39 80
www.carsat-bn.fr
(ou 0 800 00 00 00)



SAÛNE ET LOIRE
Département

LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE FRANCE RENOV'

Afin de mieux coordonner le rôle de chacun, deux temps d'échange ont été organisés en mars et en juin 2022 :

- avec la plateforme territoriale de rénovation énergétique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ;
- avec l'équipe de l'Espace Habitat Conseil.

Les salariés de l'ADIL et les conseillères d'Habitat 71 ont pu ainsi expliquer leurs rôles et missions et mieux comprendre ceux des partenaires invités.

Un échange au cours d'ateliers a permis également d'identifier les points d'enrichissement réciproque en matière de connaissances et de formation.

Ces temps initiés en 2022 ont vocation à se poursuivre pour permettre à chacun de mieux se connaître et de travailler de concert pour un meilleur conseil des usagers.

Dans ce cadre, la plateforme des aides Habitat durable a été présentée au PETR et à l'espace Habitat conseil afin que les animateurs puissent informer au mieux les personnes sur les démarches à entreprendre et sur les caractéristiques techniques propres aux dispositifs départementaux.

LA REUNION D'INFORMATION SUR L'ENERGIE SOLAIRE

Habitat 71 a été sollicitée pour participer à une information proposée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Sud Bourgogne.

Cette information, organisée le 19 mai 2022 à Prissé, a permis de réunir une quarantaine de personnes intéressées par ce sujet.

L'objectif de cette soirée était de montrer l'intérêt des équipements solaires. Un artisan de La Clayette a présenté les avantages et les contraintes de cette technologie, en expliquant concrètement son métier et son travail avec les particuliers, pour déterminer la puissance la plus adaptée au mode de vie du foyer. Quant à lui, le PETR a présenté la plateforme de rénovation énergétique et l'accompagnement qu'il peut procurer aux particuliers.

Habitat 71 a présenté les aides existantes pour les équipements solaires et les conditions et modalités d'obtention de ces subventions.



LA PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AUPRÈS D'ACTION LOGEMENT

À la demande d'Action Logement, Habitat 71 a présenté aux conseillers immobiliers d'Action Logement les dispositifs d'aides et de subventions à la rénovation énergétique.

Ce temps d'information a permis de communiquer, auprès d'une dizaine de participants, à propos :

- des aides nationales ;
- des conditions à vérifier pour l'obtention des subventions ;
- des dispositifs subventionnés d'aide à la décision pour des projets de travaux importants ;
- du prêt à taux zéro ;
- des dispositifs locaux mis en place pour favoriser les travaux (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programme d'Intérêt Général (PIG)) sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- des aides locales.

De nouvelles réunions d'information sont prévues en 2023.

**94 rue de Lyon
71000 MACON**

**03 85 39 30 70
www.habitat71.fr**